



Route des Cliniques 17
Case postale
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le/den 15 septembre 2006

AIDE SOCIALE / SOZIALHILFE

Tél. 026 / 305 29 92
Fax 026 / 305 29 85
E-mail sasoc@fr.ch
Site www.fr.ch/sasoc

Chèques postaux 17 - 1539 - 1 (Serv. financier cant.)
Postcheckkonto

N° du dossier / Aktenheft Nr. L:/Envoi trim/tarif_placement_famille_accueil.doc

Veuillez rappeler le numéro du dossier dans la réponse
Bitte, Aktennummer in der Antwort erwähnen

V/réf. - I/Ref.

Service de l'aide sociale
de la ville de Fribourg
Monsieur Stéphane Blanc
Rue de l'Hôpital 2
1700 Fribourg

Demande de précision sur le tarif applicable au placement dans une famille d'accueil professionnelle

Monsieur le Chef de service,

Suite à votre courrier du 25 avril 2006 au sujet de l'objet cité en référence, je me suis renseigné auprès de mes collègues, Mme Maryse Aebischer et M. Stéphane Quéru, s'agissant du tarif applicable lors d'un placement dans une famille d'accueil professionnelle, plus précisément quelle part est à facturer aux représentants, respectivement en cas d'indigence à un service social dans le cadre de l'application de la LASoc.

Il en appert que la part des parents est fixée selon l'arrêté ad hoc de décembre 2000. Dans les deux cas de figure, famille d'accueil ou famille d'accueil professionnelle, le montant est fixé au maximum à Fr. 32.-/jour, plus les frais accessoires.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous présente, Monsieur le Chef de service, l'expression de mes sentiments distingués.

François Mollard
Chef de service